



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT**

XL Insurance Company SE, Tour Majunga - La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 Puteaux, France, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société suivante :

DALKIA

**Panorama 204 rue Sadi Carnot
59350ST ANDRE LEZ LILLEFrance**

Bénéficie des garanties du contrat d'assurance de 2ème ligne N° FR00044699LI, souscrit auprès de notre Société par **EDF SA** et couvrant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement, lorsque les dommages résultent d'Atteintes à l'Environnement consécutifs à des faits fortuits prenant naissance sur les sites lui appartenant ou qu'il exploite.

Cette police intervient en excédent des polices suivantes :

- 1ère ligne N° FR00044697LI d'un montant de 1.500.000 Euros par sinistre et par période d'assurance.

MONTANTS DES GARANTIES :

L'engagement de l'Assureur, toutes garanties confondues, ne peut excéder 8 500 000,00 EUR par sinistre et 8500000 par période d'assurance.

Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement: 8 500 000,00 EUR par sinistre et 8 500 000,00 EUR par période d'assurance.

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même période d'assurance.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/07/2025 au 30/06/2026 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues au contrat.

Sa validité, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le n° 2025/FR00044699LI/218665, pour valoir ce que de droit le 22/05/2025.

